



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-01 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 46, RUE SAINTE-ANNE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 21 mars 2022 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 46, rue Sainte-Anne (lot 3 099 695 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la position du bâtiment principal qui déborde de 1,23 mètre dans la marge de recul avant à son extrémité nord-est
- relativement à la position du bâtiment secondaire qui, suivant le règlement qui prévalait au moment de sa construction, aurait dû être situé à au moins 1 mètre de son arrière ligne et de sa limite sud-ouest : il se situe présentement à des distances variant entre 0,70 mètre et 0,85 mètre de l'arrière ligne en allant de l'est vers l'ouest et à des distances variant entre 0,82 mètre et 0,89 mètre de la limite sud-ouest en allant du sud vers le nord

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 7 mars 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 7 mars 2022 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 8 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mars 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier